

**DEPARTEMENT
des
BOUCHES-du-RHONE**
COMMUNE
d'AUBAGNE

Convocation du **12/12/2025**
Publication le **19/12/2025**
Conseillers en exercice : **43**
Présents : **32**
Quorum : **22**

N° **05_181225**

**OBJET : ADMINISTRATION
GÉNÉRALE**

Rapport annuel 2024 sur le
prix et la qualité de service
prévention et gestion des
déchets métropolitains.

**EXTRAIT DU REGISTRE
DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL**

SEANCE DU 18 DÉCEMBRE 2025

L'an Deux Mille Vingt Cinq, Le Dix Huit Décembre à 18 heures 00, le Conseil Municipal de cette Commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la Loi, à la Salle du Bras d'Or, sous la présidence de Monsieur Gérard GAZAY, Maire.

PRESENTS :

Monsieur Gérard GAZAY, Monsieur Alain ROUSSET, Madame Sophie AMARANTINIS, Monsieur Vincent RUSCONI, Madame Danielle MENET, Monsieur Pascal AGOSTINI, Monsieur Andre LEVISSE, Monsieur Yoann LEANDRE, Monsieur Léo MOURNAUD, Monsieur Jean-Bernard LOUIS, Madame Julie GABRIEL, Madame Brigitte AMOROS, Madame Jeannine LEVASSEUR, Monsieur Patrice JARQUE, Monsieur Laurent GUEDJ, Madame Cécile BOURGUIGNON, Madame Magali ROUX, Monsieur Jérémie PANGOURASSOU, Monsieur Zarick KOURICHI, Madame Dominique BENASSAYA-NIVET, Monsieur Arthur SALONE, Monsieur Denis GRANDJEAN, Madame Clémentine FARDOUX, Monsieur Alexandre LATZ, Madame Joëlle MELIN, Monsieur William MIROUX, Monsieur Yves PERRIN-TOININ, Monsieur Matthieu HERMANT, Monsieur Marc ZANARINI, Monsieur Jean-Pierre SQUILLARI, Madame Régine-Brigitte NIETO, Madame Valérie ELBAZ formant la majorité des membres en exercice.

EXCUSES :

Madame Hélène JULIEN-TRIC (donne pouvoir à Monsieur Alain ROUSSET), Monsieur Philippe AMY (donne pouvoir à Monsieur Gérard GAZAY), Madame Geneviève MORFIN (donne pouvoir à Monsieur Pascal AGOSTINI), Madame Stéphanie HARKANE (donne pouvoir à Madame Danielle MENET), Madame Irène DUPLAN (donne pouvoir à Madame Magali ROUX), Monsieur Franck-Clément CHAMLA (donne pouvoir à Monsieur Laurent GUEDJ), Madame Faustine THIBAUD (donne pouvoir à Madame Sophie AMARANTINIS), Monsieur Jérémie COETTO (donne pouvoir à Monsieur Vincent RUSCONI), Madame Magali GIOVANNANGELI (donne pouvoir à Madame Clémentine FARDOUX), Madame Valérie BOISSON (donne pouvoir à Monsieur Jean-Pierre SQUILLARI), Madame Mathilde METCHÉ-BARTHELEMY (donne pouvoir à Monsieur Zarick KOURICHI)

Monsieur Zarick KOURICHI a été élu(e) Secrétaire.

Accusé de réception en préfecture
013-211300058-20251218-181225_05-DE
Reçu le 19/12/2025
Signé par CN=Gérard GAZAY, serialNumbr
er=195447GQM268,givenName=
Gérard,SN=GAZAY,T=Maire,OU
=0002 211300058,2.5.4.97=#
0C0F4E545246522D3231313330
30303538,O=COMMUNE D AUBAG
NE,C=FR
19/12/2025



Délibération n°05_181225 du Conseil Municipal du jeudi 18 décembre 2025 (suite)

Monsieur Alain ROUSSET rapporte :

Conformément aux dispositions de l'article L.2224-17-1 et des articles D.2224-1 et D.2224-3 du Code Général des Collectivités Territoriales (C.G.C.T.), la Présidente de la Métropole Aix-Marseille-Provence a adressé au Maire de chaque commune membre, le rapport annuel sur le prix et la qualité du service public de prévention et de gestion des déchets ménagers et assimilés de la Métropole au titre de l'exercice 2024.

Ce rapport présenté au bureau de la Métropole en séance du 15 décembre 2025, doit faire l'objet d'une communication par le Maire au Conseil Municipal en séance publique.

Aussi, cette délibération propose au Conseil Municipal de prendre acte du rapport annuel sur le prix et la qualité du service public de prévention et de gestion des déchets ménagers et assimilés de la Métropole Aix-Marseille-Provence au titre de l'exercice 2024.

LE Conseil Municipal,

Entendu l'exposé du rapporteur,

VU l'article L.2224-17-1 du Code Général des Collectivités Territoriales,

VU les articles D.2224-1 et D.2224-3 du Code Général des Collectivités Territoriales,

Après en avoir délibéré, DÉCIDE :

ARTICLE UNIQUE : de PRENDRE ACTE des éléments détaillés du rapport annuel sur le prix et la qualité du service public de prévention et de gestion des déchets ménagers et assimilés de la Métropole Aix-Marseille-Provence au titre de l'exercice 2024.

Le Conseil Municipal prend acte de ce rapport.

POUR EXTRAIT CONFORME

Gérard GAZAY
Maire

Accusé de réception en préfecture
013-211300058-20251218-181225_05-DE
Reçu le 19/12/2025
Signé par CN=Gérard GAZAY,serialNumb
er=195447GQM268,givenName=
Gérard,SN=GAZAY,T=Maire,OU
=0002 211300058,2.5.4.97=#
0C0F4E545246522D3231313330
30303538,O=COMMUNE D AUBAG
NE,C=FR
19/12/2025

